

Estimation des coûts d'une proposition faite en campagne électorale

Date de publication : 2019-10-11

Titre abrégé : Crédit pour les brevets verts

Description : Instauration d'un crédit pour les brevets verts, qui réduira à 5 % le taux d'imposition du revenu des sociétés et qui s'appliquera uniquement aux bénéficiaires réalisés grâce aux technologies vertes développées et brevetées au Canada depuis 2015. Ce nouveau crédit d'impôt entrera en vigueur au début de l'exercice 2020-2021.

Ligne(s) d'exploitation : Impôt sur le revenu des sociétés

Sources des données :	<u>Variable</u>	<u>Source</u>
	Pertes de revenus du régime fiscal favorable aux brevets au Royaume-Uni	Service de la fiscalité et des douanes du Royaume-Uni (HMRC)
	Taux de croissance des bénéficiaires des sociétés avant impôts	Coût des mesures proposées en campagne électorale : prévisions de référence du DPB
	Nombre de demandes de brevets déposées au Royaume-Uni et au Canada	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
	Information sur les taux de change	OFX
	Nombre de brevets de technologies vertes accordés	Office de la propriété intellectuelle du Canada

Estimation et méthode de projection : Comme il s'agit d'un nouveau programme, le DPB a utilisé les données historiques sur les pertes de revenus enregistrées par le régime fiscal favorable aux brevets du Royaume-Uni, qui sont publiées par l'autorité fiscale britannique (HMRC). Le DPB a projeté les pertes de revenus en s'appuyant sur les taux de croissance des bénéficiaires des sociétés avant impôts, qui figuraient dans ses prévisions de référence relatives au coût des mesures proposées en campagne électorale.

Le DPB a converti en dollars canadiens les pertes de revenus enregistrées au Royaume-Uni et a utilisé un montant de pertes proportionnel au nombre de brevets délivrés au Canada par rapport à celui délivré au Royaume-Uni. Le DPB a ensuite prélevé de ce montant une somme correspondant à la

proportion des brevets de technologies vertes parmi l'ensemble des brevets accordés au Canada.

Seul le coût des nouveaux brevets (représenté par la variation observée dans les pertes de revenus d'une année à l'autre) a été pris en considération. Le coût des brevets accordés depuis 2015 a été reporté à la première année du programme (2020-2021). Les coûts ont ensuite été projetés en fonction des taux de croissance mentionnés ci-dessus.

Évaluation de l'incertitude :

L'évaluation comporte un degré d'incertitude élevé. Le DPB a fondé ses projections sur les données historiques du régime fiscal favorable aux brevets au Royaume-Uni. Le crédit proposé au Canada serait semblable au régime britannique, mais certaines différences ont exigé des ajustements. Outre ceux décrits plus haut, le DPB a apporté des ajustements pour tenir compte des taux d'application progressive, des pertes de revenus imputables aux brevets existants par rapport aux brevets « d'amélioration », des brevets accordés aux résidents et aux non-résidents, etc. Le DPB a supposé que tous les brevets délivrés à des résidents viseraient aussi des technologies développées au Canada. Si ce n'était pas le cas, il y aurait une incidence sur le coût estimé.

L'estimation est aussi sensible au délai qui s'écoule entre l'approbation du brevet et la rentabilité. Comme il n'a pas pu déterminer la période de temps moyenne qui passe avant qu'un brevet génère des bénéfices, le DPB a supposé que cette période était nulle. S'il y avait des délais, le coût estimé serait reporté aux années ultérieures. Le DPB n'a pas tenu compte de réponses comportementales à la mesure proposée. S'il le faisait, il pourrait y avoir une incidence sur l'estimation.

La mesure proposée ferait augmenter les dépenses en recherche et développement, ce qui pourrait entraîner une hausse du nombre de demandes d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE). Le DPB n'a pas estimé le coût de ces demandes supplémentaires. Le transfert de bénéfices effectué par les sociétés qui peuvent profiter d'un taux d'imposition effectif grâce à l'effet combiné du crédit pour les brevets verts et des encouragements fiscaux pour la RS&DE constitue une autre réponse comportementale à la mesure proposée difficile à estimer, et le DPB n'en a pas tenu compte.

Le coût estimé est majoré sur toute la période de projection en fonction du taux de croissance des bénéfices des sociétés avant impôts. Le DPB suppose que la croissance de la rentabilité des sociétés équivaut à la croissance de la rentabilité des brevets.

Coût de la mesure proposée

Millions de \$	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Coût total	-	7	7	8	9	10	10	11	12	13

Notes :

Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.

Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent.

« - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.